Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260305-20260703_6-DE

Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Armor

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 Mars à vingt heures,
Sur convocation en date du 21 Février 2026, le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle du Conseil de la commune, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.
Membres en exercice : 14
Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine ; Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Monsieur Serge Briard ; Madame Nelly Troadec ; Madame Dominique Demezet ; Monsieur Denis Boisivon ; Monsieur Brivaël Perrinel ; Madame Laëtitia Briard ; Madame Ciara Martin
Procurations : Madame Elodie Pelletant (pouvoir Monsieur Rémi Lemeur) ; Monsieur Pascal Le Gaillard (pouvoir Monsieur Bruno FONTAINE)
Était absent : Monsieur Jacques LELANDAIS
Secrétaire de séance : Madame Dominique DEMEZET

2026-16 Ressources humaines Modification du tableau des effectifs

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.
Le tableau des effectifs est ainsi temporairement modifié.

GRADE	CATEGORIE	DHS	Titulaire ou Contractuel	NOMBRE
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur	B	TC	T	1
Rédacteur	B	20h	C	1
Adjoint administratif	C	20h	C	0
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique polyvalent	C	TC	C	1
Adjoint technique polyvalent	C	TC	C	1
Adjoint technique polyvalent	C	TC	T	0
Adjoint technique polyvalent	C	TC	T	0

M. Le Maire propose d'arrêter le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ARRÊTE le tableau des effectifs désignés ci-dessus**
- **AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.**

MAIRIE DE TREMEREUC 22 COTES D'ARMOR

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine